

# Championnat National FSGT de VTT Règlement 2021 à Titre Exceptionnel

Le label "Champion National" est accordé dans toutes les catégories.

Pour les féminines : un maillot à la première de chaque catégorie et sans aucune condition relative au nombre de participantes.

## 1. QUALIFICATION :

Les engagements sont sous la responsabilité de chaque comité. Le ou les comités qui feront une fausse déclaration sur un ou plusieurs de ses engagés et cela dans n'importe quelle catégorie, se verront d'interdiction de participer aux prochains Championnats Nationaux quelle que soit la discipline.

Ces championnats sont ouverts aux licenciés FSGT qualifiés avant le 01 Avril 2021 (Licence omnisports FSGT). La Fédération se réserve le droit de limiter le nombre de coureurs.

Les sélections sont départementales, pas de sélections régionales.

- Chaque coureur uniquement licencié FSGT (homme ou femme) devra justifier par l'intermédiaire de son comité qu'il a bien possédé une licence FSGT en 2020 et 2021 et n'a pas été multi licencié en 2020 et 2021.

- Chaque coureur multi licencié (homme ou femme) devra justifier par l'intermédiaire de son comité qu'il a bien possédé une licence FSGT en 2020 et 2021.

\* Tout coureur (homme ou femme) détenteur d'une licence FFC de la saison en cours et possédant plus de **200 points** (pour les hommes) et **100 points** (pour les femmes) au classement national de cette Fédération établi à la fin de la saison précédente ne pourra prendre part à ce Championnat National FSGT 2021.

- De même, tout coureur (H ou F) ayant été classé 1<sup>ère</sup> catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué plus de **200 points** pour les hommes, et **100 points** pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.

\* Article 15 du règlement national.

## 2. LES 9 CATÉGORIES DU CHAMPIONNAT NATIONAL :

MINIMES (F. et G.) :	né(e) s en 2007 et 2008	MASTERS 1 H :	nés en 1962 et 1971
CADET (TE) S :	né(e) s en 2005 et 2006	MASTERS 2 H	née en 1961 et avant
JUNIORS H:	nés en 2003 et 2004	FÉMININES	nées en 2004 et avant
ESPOIRS :	nés entre 1999 et 2002		(de Junior à Masters2)
SENIORS H :	nés entre 1982 et 1998	TANDEM :	une seule catégorie *
VÉTÉRANS H :	nés entre 1972 et 1981		

**\* Les équipages pourront être mixtes du point de vue des sexes, et des catégories d'âge (à partir des cadets (tes) inclus).**

**(Un minime doit être accompagné d'un senior).**

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge.

À partir de la catégorie « cadet », un sur classement d'une catégorie d'âge peut être sollicité dans le seul cas d'une supériorité manifeste et à condition obligatoire de produire un bilan médical complet, établi par un médecin du sport sur un plateau technique.

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR À LA FÉDÉRATION :

**AVANT LE 30 septembre 2021 inclus (date et heure de l'envoi e-mail, faisant foi).**

SEULS SERONT ENREGISTRÉS CEUX PRÉSENTS ET VALIDÉS PAR LE COMITÉ DU COUREUR, ET ACCOMPAGNÉS DU RÈGLEMENT FINANCIER DES DROITS D'ENGAGEMENT (10€).

Pour le tandem, c'est 2 coureurs donc 2 engagements (20€).

**Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs.**

## 3. TENUE VESTIMENTAIRE :

Les coureurs d'un même comité devront revêtir un maillot identique par catégorie.

Les Champions départementaux et régionaux de VTT devront revêtir leurs maillots distinctifs.

## 4. MATÉRIEL :

Le port du casque rigide est obligatoire pour toutes les épreuves.

L'utilisation **d'un seul** VTT est autorisée.

Les VTT à assistance électrique sont interdits.

Les roues devront avoir un diamètre maxi de 29 pouces et les pneus d'une largeur supérieure à 1.5 pouces.

**Pour la sécurité des participants, interdiction à toute caméra sur le VTT, casque ou sur le concurrent.**

Le changement de roues et de VTT est interdit. Tout(e) concurrent(e) qui passera la ligne d'arrivée avec un numéro de plaque de cadre différent sera disqualifié(e).

## 5. PLAQUE DE CADRE :

La prise de plaque se fera individuellement aux lieux et horaires indiqués dans le dossier préparatoire du Championnat.

Chaque plaque ne sera délivrée qu'après la vérification de la régularité de chaque licence Fédérale.

Chaque concurrent(e) devra obligatoirement avoir une plaque de cadre.

Des tranches de numéros seront attribuées suivant les catégories ci-dessus.

**Il sera demandé un chèque de caution de 70€ pour le retrait du transpondeur (si des transpondeurs sont proposés). Un chèque par transpondeur.**

Plus aucune plaque ne sera remise après la clôture officielle le dimanche 12 heures (même pour les locaux).

## 6. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES :

L'appel des coureurs se fera nominativement, 15 minutes avant le départ réel.

Les positions sur la grille de départ se feront : champions sortants, puis suivra le 1<sup>er</sup> du classement de chaque comité de **l'année 2019**, puis les 2<sup>ème</sup> de chaque comité, 3<sup>ème</sup> etc.

La disposition se fera par le CNAV. Au comité de mettre en premier les Champions régionaux et départementaux sur la liste d'engagement.

**Rappel** : Dans une course commune, on ne fait pas stopper un coureur, par exemple un vétérán, si le 1<sup>er</sup> senior a franchi la ligne, mais que le 1<sup>er</sup> vétérán n'est pas encore arrivé, cela peut nuire au bon classement desdits vétérans.

**Pour des raisons de sécurité, les représentants Fédéraux prennent les décisions qui conviennent (Exemple : ils peuvent décider de retarder une épreuve).**

## 7. RÉCOMPENSES FÉDÉRALES :

Chaque Champion(ne) se verra remettre un maillot de Champion Fédéral.

Des médailles Fédérales seront offertes aux 3 premiers de chaque championnat.

Un prix d'équipe avec label Championnat National par comité sera remis aux 3 premiers comités par addition des **7 meilleures places des coureurs sur l'ensemble des épreuves du Championnat National.**

## 8. REMISE DES RÉCOMPENSES :

Les maillots, médailles de la Fédération ainsi que les bouquets et coupes offerts par l'organisateur seront remis lors de la cérémonie protocolaire mentionnée dans la plaquette d'information.

**La présence sur le podium des 3 premiers et en tenue cycliste est une obligation pour recevoir les titres et récompenses.**

Le prix d'équipe sera remis lors du protocole de clôture. En cas de non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, elles ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

**Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants Fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.**

## **9. REPRÉSENTATION FÉDÉRAL :**

Un jury Fédéral sera constitué. Pour ce faire, chaque comité devra présenter un officiel par tranche de 10 coureurs engagés. Ils devront être obligatoirement inscrits sur le questionnaire d'engagement, afin que ceux-ci puissent être validés.

Deux membres du Collectif National des Activités Vélo sont désignés pour représenter la Fédération, ils auront le rôle exclusif de médiateurs.

Pour l'édition 2021, il s'agit de : Roland Geisser, Jean-Pierre Courteaux et Éric Lancien.

## **10. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT : article 23 du règlement National :**

**Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateurs (attention avertissement et jusqu'à exclusion).**

Aux abords de la zone de départ et d'arrivée, l'organisateur doit prévoir une ou plusieurs zones de déchets où les coureurs et dirigeants auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

## **11. COMPORTEMENT SUR LES ÉPREUVES : article 24 du règlement National :**

**Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants pendant la durée des épreuves et les réceptions. Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné de la non participation aux futurs championnats nationaux.**

## **12. RÉCLAMATIONS :**

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur.

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T.  
14/16, rue de Scandicci 93508 PANTIN CEDEX

